

L'hon. M. Pearson: C'étaient des larmes de crocodile.

M. Benidickson: En effet.

M. Bell (Carleton): L'honorable député ne répond pas.

M. Benidickson: Du temps que mes honorables amis siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils se servaient d'un procédé mécanique et parlaient toujours de la famille de cinq membres. Ils disaient que l'excédent permettait de réduire les impôts de \$500 par famille canadienne, soit d'environ \$100 par citoyen ou \$500 par famille de cinq.

J'ai fait des calculs visant l'administration financière du régime actuel en prenant pour base la famille de cinq, et j'aimerais faire bénéficier la Chambre de quelques-uns des résultats auxquels je suis arrivé. Examinons l'intérêt même de la dette nationale. En 1956-1957, le service de la dette du pays atteignait 520.2 millions. L'estimation qu'on nous fournit pour 1960-1961 est de 739.3 millions. Ce chiffre représente une augmentation annuelle du seul intérêt de la dette nationale de 219 millions depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Cela équivaut à environ \$12 par personne. Autrement dit, pour une famille de cinq, le nouveau fardeau de l'intérêt, mais non pas de l'intérêt global, que chaque famille de cinq doit supporter est de \$60 par année.

J'ai aussi sous les yeux un tableau des impôts perçus par le présent gouvernement. Il y est indiqué que le total des recettes fiscales de 1958-1959, suivant le Livre blanc présenté dans le budget de 1960-1961, à la page 92, sont de 5,130 millions de dollars. Ce chiffre représente \$269 par habitant. Suivant les prévisions du même document pour 1960-1961, le gouvernement prélèverait une somme de 6,522 millions de dollars en 1960-1961, ce qui fait \$326 par habitant. La différence est d'environ \$57 par habitant. En appliquant ce chiffre à une famille de cinq personnes, cela fait approximativement \$300 de plus par famille qui sont exigés par le gouvernement actuel en comparaison de ce qui était perçu trois ans auparavant.

M. Bell (Carleton): Quels chiffres extravagants!

M. Benidickson: De plus, nous avons des chiffres montrant dans quelle mesure le présent gouvernement s'est laissé dépasser dans ses calculs. Le budget de mars annonçait une augmentation de la dette s'établissant à environ 1,100 millions de dollars. Aujourd'hui, il y a 300 millions de plus, comme on l'a annoncé hier soir. Nous savons que la caisse

d'assurance-chômage a baissé de presque 600 millions de dollars depuis que le gouvernement est au pouvoir. Nous savons que le gouvernement a épuisé le compte de l'équipement de la défense qui présentait un solde de 235 millions quand il est arrivé au pouvoir. Tout compte fait, on voit que cela signifie une augmentation moyenne de la dette par personne d'environ \$100. Pour une famille de cinq personnes, cela revient à dire que l'administration financière du pays impose à chaque famille l'équivalent d'une hypothèque d'environ \$500.

M. Bell (Carleton): Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Benidickson: Oui.

M. Bell (Carleton): L'honorable député ne sait-il pas que la dette nette par personne à l'heure actuelle est de beaucoup inférieure à ce qu'elle était lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas vrai.

M. Bell (Carleton): C'est vrai.

M. Benidickson: Si mon honorable ami veut bien se reporter à un rapport émané ce mois-ci justement de Wood Gundy, il verra que cette déclaration n'est pas valable, que la dette par tête est en réalité en hausse.

M. Bell (Carleton): Si on ne s'était pas arrangé pour m'empêcher de parler cet après-midi, j'en aurais prouvé l'exactitude.

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre de m'accorder le privilège de déposer ce document. C'est un état comparatif des recettes de 1958-1959 et de 1960-1961. J'ai indiqué mes sources, ainsi que le chiffre de population sur lequel il se fonde, soit 18,150,000 au 1^{er} septembre 1960.

M. Bell (Carleton): Quelle est votre source de renseignements?

M. Benidickson: La source est indiquée dans le document, le Livre blanc pour le budget de 1960-1961, page 92, et le hansard du 31 mars 1960.

M. Bell (Carleton): Et le député en prend évidemment la responsabilité?

M. Benidickson: Sans aucun doute.

M. le président suppléant (M. Rea): Dois-je comprendre que le député veut que ce document soit imprimé au hansard?

M. Benidickson: Oui, monsieur l'Orateur.

M. le président suppléant (M. Rea): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu!